

## **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique**

**Délibération n° 2023-10-07 du 12 octobre 2023 portant désignation des commissaires aux comptes du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour les exercices 2023 à 2028**

**Le Comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,**

Vu la loi n° 84-148 du 1<sup>er</sup> mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises, notamment son article 30 ;

Vu la loi n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003 de sécurité financière ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 351-7 ;

Vu le code de commerce, notamment le titre II du livre VIII ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu la décision de la commission consultative de sélection des offres du FIPHFP, en date du 19 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. De proposer, conformément à la décision de la commission consultative de sélection des offres qui s'est tenue le 19 septembre 2023 le cabinet « Deloitte et associés » représenté par Monsieur Eric GODEAU comme commissaires aux comptes du FIPHFP.
2. La directrice du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de présenter au ministre en charge de l'économie la proposition précitée de nomination des commissaires aux comptes.
3. La directrice du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication sur le site internet du Fonds.

Délibération n° 2023-10-07 du 12 octobre 2023 portant désignation des commissaires aux comptes du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour les exercices 2023-2028

Nombre de membres présents au moment de la délibération : 29

Nombre de membres votants : 19

Abstentions : 0

Nombre de voix « Pour » : 19

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée ~~rejetée~~

À Paris, le 12 octobre 2023

La Présidente

Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice

Marie NEUVILLE